

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

HEY SPORT Tex Wash  
Identifiant unique de formulation (UFI) : 4NQV-8JW3-300Q-XYN1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Détergents textiles - à usage domestique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Schweizer-Effax GmbH - Weiterberechnung-

**Rue :** Westring 24

**Code postal/Lieu :** 48356 Nordwalde

**Pays :** Deutschland

**Téléphone :** +49 2573 9373-0

**Télécopie :** +49 2573 9373-73

**Contact pour informations :** info@schweizer-effax.de  
www.schweizer-effax.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence France, 24 h: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Visé au "Bridging-model" (DetNet) s'applique pour tous pays européens et les Etats de AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) + Turquie:  
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

**Procédure de classification**

Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Visé au "Bridging-model" (DetNet) s'applique pour tous pays européens et les Etats de AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) + Turquie:

**Pictogrammes des risques**



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P102 Conserver hors de la portée des enfants.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated ; N°CE : 500-337-8; N°CAS : 157627-86-6

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Limites de concentrations spécifiques

: Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 50$  %

acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490234-40-XXXX ; N°CE : 287-494-3; N°CAS : 85536-14-7

Poids :  $\geq 5 - < 7$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1C ; H314 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., potassium salts ; N°CE : 284-669-6; N°CAS : 84961-78-4

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302

Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487973-19-XXXX ; N°CE : 931-291-0

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 3 ; H412

Alcools en C12-14 ethoxyles ( > 2-5 EO) ; N°CE : 931-014-3; N°CAS : 68439-50-9

Poids :  $\geq 0,25 - < 0,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

Limites de concentrations spécifiques

: (M Acute=1)

Acetate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976286-24-XXXX ; N°CE : 250-954-9; N°CAS : 32210-23-4

Poids :  $\geq 0,1 - < 0,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ; H317

**Indications diverses**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex Wash  
Mise à jour : 20.07.2023  
Date d'édition : 13.02.2024

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Se laver immédiatement avec: Eau et savon

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Les symptômes et effets connus importants ou plus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11 (Informations toxicologiques). Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas encore connus.

D'après notre expérience, aucun danger particulier n'est à prévoir si le produit est manipulé correctement et utilisé comme prévu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec, Sable  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Combinaison complète de protection, Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### 5.4 Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Mesures de protection

###### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.  
Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi. voir section 1.2

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/PNEC

###### DNEL/DMEL

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	114 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	206 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	87 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	950 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Valeur limite : 343 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 6,42 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 4,5 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,96 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,79 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 3,6 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 2,9 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 0,63 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)  
Valeur limite : 0,38 g/kg

Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,0053 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,00053 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 0,0208 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,0028 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 6,6 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection personnel.

### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

### Protection de la peau

### Protection des mains

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex Wash  
Mise à jour : 20.07.2023  
Date d'édition : 13.02.2024

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)



**En cas d'un bref contact avec la peau :** Modèle de gants adapté Gants à usage unique. NBR (Caoutchouc nitrile)

**Lors de contact fréquents avec les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 480 min

Épaisseur du matériau des gants 5 mm

**Remarque :** Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Vêtement de protection. EN 13034 Fibres naturelles (coton), fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques DIN EN 13832-2

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** foncé orange

**Odeur :** caractéristique

### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>État physique :</b>			Liquide
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>			non déterminé
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			non applicable
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,033 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Solubilité dans les corps gras :</b>	( 20 °C )		Non déterminé.
<b>pH :</b>			9,2
<b>log P O/W :</b>			non déterminé
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		négligeable
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			non déterminé
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>			12 Pds %
<b>Solides inflammables :</b>	Non applicable.		
<b>Gaz inflammables :</b>	Non applicable.		
<b>Liquides comburants :</b>	Négligeable.		
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable.		
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Négligeable.		

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex Wash  
Mise à jour : 20.07.2023  
Date d'édition : 13.02.2024

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : HEY SPORT Tex Wash  
Mise à jour : 20.07.2023  
Date d'édition : 13.02.2024

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Potentiel de troubles endocriniens:

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres indications de toxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations sur la toxicologie ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

#### Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.2 Informations complémentaires

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires». Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette préparation. Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange :

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

acide benzenesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490234-40-XXXX ; N°CE : 287-494-3; N°CAS : 85536-14-7

Reaction products of 1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-(C7-C17 odd-numbered, C17-unsatd. alkyl) derivs. and sodium hydroxide and chloroacetic acid ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487973-19-XXXX ; N°CE : 931-291-0

Acetate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976286-24-XXXX ; N°CE : 250-954-9; N°CAS : 32210-23-4

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 15. Limites d'utilisation

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route ADN = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ATE = Valeurs estimées pour la toxicité aiguë. AwSV = Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau CAS = Numéro du Chemical Abstract Service CE = Communauté Européenne CLP = Règlement CE 1272/2008 CMR = cancérigène mutagène reprotoxique DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé EC50 = Concentration efficace moyenne qui induit un effet défini autre que la mort dans une

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** HEY SPORT Tex Wash  
**Mise à jour :** 20.07.2023  
**Date d'édition :** 13.02.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

population test. EG = Communauté européenne. EN = Normes européennes. IATA = Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IBC-Code = Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en grandes quantités. IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses ISO = Organisation internationale de normalisation LC50 = Concentration létale 50 LD50 = Dose létale 50 MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la protection du milieu marin contre les déchets d'exploitation des navires. NOEC = Aucun effet observé Concentration. OECD = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. pH = potentiel de l'hydrogène PNEC = Concentration prédite sans effet PPM = parties par million REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement CE 1907/2006) RID = Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par train TWA = Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps UN-Numéro = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = Très persistant et très bioaccumulatif, conformément au règlement REACH. VOC = Composés organiques volatils (COV)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Classification selon au "Bridging-mode!" (DetNet) s'applique pour tous pays européens et les Etats de AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) + Turquie.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.